

# PROTOCOLE SANITAIRE en date du 01/09/2021

## Ecole élémentaire de Berstett

### Avant l'arrivée à l'école : merci de lire attentivement les consignes ci-dessous avec votre enfant.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles. Ils s'engagent, notamment, à **ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. En cas de température > 37°5**, ils doivent garder leur enfant à domicile et prévenir l'école le plus rapidement possible pour que des mesures de surveillance pour les camarades puissent être mises en place.

Les personnels procèdent de la même manière.

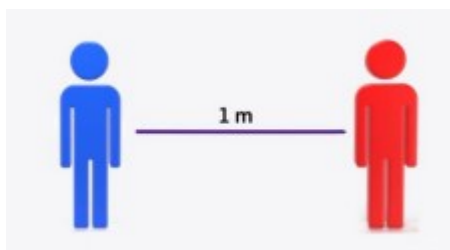
**Fermeture des classes et contact-tracing** La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif continuera à s'appliquer dans les écoles.

**Doctrine d'accueil** L'enseignement en présentiel est privilégié pour tous les élèves et sur l'ensemble du temps scolaire selon les modalités suivantes :

- **niveau 1 / niveau vert** : accueil en présentiel de tous les élèves ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : accueil en présentiel de tous les élèves ;
- **niveau 3 / niveau orange** : hybridation possible au lycée lorsque la configuration de l'établissement le nécessite (en particulier lorsque cela est rendu nécessaire pour la bonne application des mesures prévues par le présent cadre sanitaire) ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : hybridation systématique au lycée et pour les élèves de 4ème et de 3ème au collège avec une limitation des effectifs à 50 %.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Le port du masque est requis selon les mêmes modalités que celles applicables aux personnels.

**Il est impératif que les enfants aient un comportement calme et respectueux des consignes.**



### Le maintien de la distanciation physique :

La distanciation physique doit être maintenue dans la mesure du possible entre les élèves de groupes différents. Les parents devront suivre les affichages et les chemins d'accès au moment de déposer et de récupérer leur(s) enfant(s), tout en respectant la distanciation d'1 m d'avec les autres personnes. Le port du masque est recommandé

## L'application des gestes barrière :



### Elève présentant des signes pouvant évoquer une infection Covid-19 :

- L'isoler sous la surveillance d'un adulte dans le bureau de la directrice
- Lui faire porter un masque
- Prévenir la famille, qui contactera le médecin traitant afin de réaliser un test de dépistage.
- Si les symptômes s'aggravent et au moindre doute contacter le SAMU (15)
- La famille informera l'établissement scolaire si le diagnostic Covid-19 est confirmé.
- En cas de test positif, les parents des élèves ayant pu être en contact avec l'enfant malade seront avertis, ainsi que le médecin scolaire, le Maire et l'Inspection de circonscription.

Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs, auxquels il est demandé de porter un masque grand public, peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage ou désinfection des mains.

L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

### Nettoyage/désinfection des locaux, des salles de classe

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de lutte contre la propagation du virus. Avec l'appui de la collectivité locale, il revient à chaque école d'organiser au mieux le nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureau, chaises) au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et le personnel dans les salles et autres espaces communs est également réalisé une fois par jour.

### Horaires stricts à respecter :

\* Matin : accueil de 8h05 à 8h15, sortie échelonnée entre 11h35 et 11h45

\* Après-midi : accueil de 13h35 à 13h45, sortie échelonnée entre 16h05 et 16h15

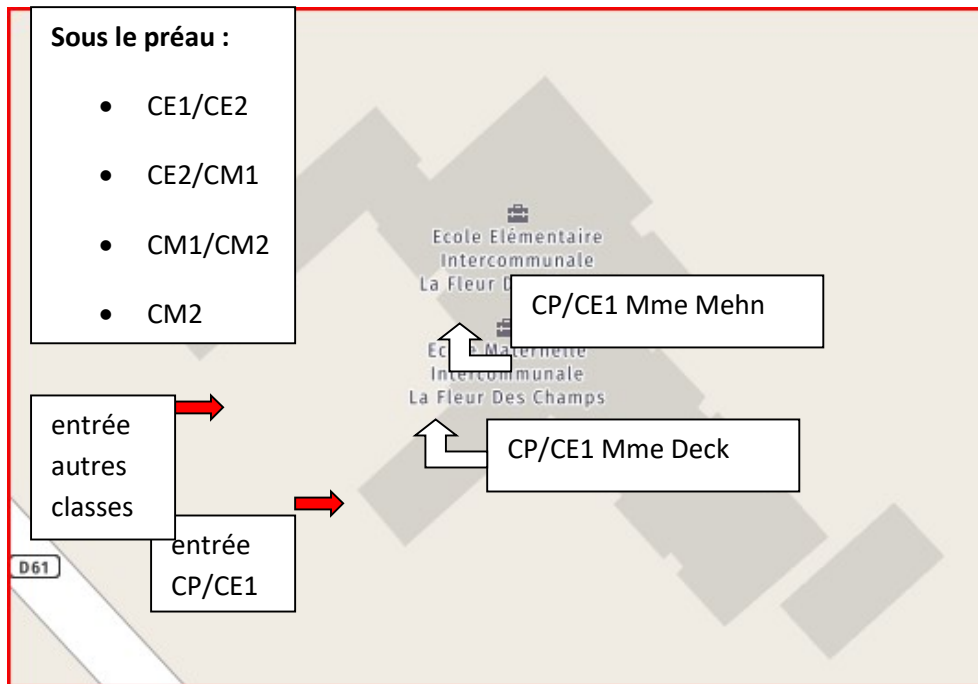
### Transport scolaire :

Les bus circuleront selon les horaires habituels. Le port du masque est obligatoire.

## Entrée dans les locaux :

La stabilité des classes et des groupes d'élèves limite le brassage des élèves et donc une éventuelle circulation du virus. L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents.

Les élèves seront **accueillis dans la cour de l'école élémentaire** à des endroits bien précis :

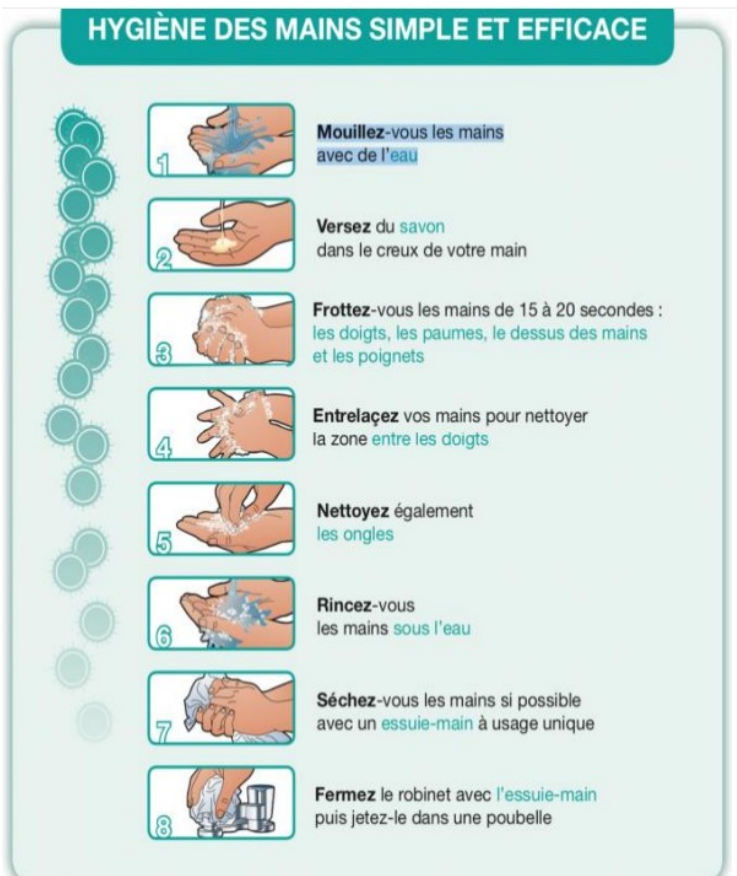


- **CP/CE1 de Mme Mehn** : regroupement sous le porche extérieur devant l'entrée de l'école élémentaire.
- **CP/CE1 de Mme Deck** : regroupement sous le porche extérieur devant l'entrée de l'école maternelle.
- **CE1/CE2** : regroupement sous le préau côté garage à vélos.
- **CE2/CM1** : regroupement au centre du préau.
- **CM1/CM2** : regroupement au centre du préau.
- **CM2** : regroupement sous le préau côté bibliothèque.

**Le lavage des mains :** Les élèves auront lavé les mains avant d'arriver à l'école, une désinfection au gel hydro alcoolique se fera :

- avant d'entrer en classe,
- avant de sortir en récréation
- et avant de rentrer à la maison.
- Les élèves se laveront les mains après chaque récréation et en rentrant à la maison.

Vous pourrez mettre un gel hydro alcoolique à disposition de votre enfant, l'école en procurera si besoin.



**La limitation du brassage des élèves** Dès le niveau « vert », la journée et les activités scolaires sont organisées de manière à limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes (en particulier au moment de l'arrivée et du départ des élèves).

- **Niveau 1 / niveau vert** : la limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes, niveaux) n'est pas obligatoire. ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle).
- **niveau 3 / niveau orange** : la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Dans le premier degré, le non brassage entre élèves de classes différentes doit impérativement être respecté pendant la restauration. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle).
- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

Les **récréations** se feront de manière échelonnée. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons...) est permise.

Les cours de **religion** se feront par classes de manière alternée (soit tous les 15 jours).

**Activités physiques et sportives** Le maintien de la pratique des activités physiques et sportives est un objectif important pour la prochaine année scolaire. Elles se déroulent selon les modalités suivantes :

- **niveau 1 / niveau vert** : les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), une distanciation de 2 mètres est respectée
- **niveau 3 / niveau orange** : les activités physiques et sportives se déroulent en principe extérieur. Toutefois lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et une distanciation de 2 mètres sont autorisées ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les activités physiques et sportives sont maintenues en extérieur, dans le respect d'une distanciation de 2 mètres. Elles sont suspendues en intérieur.

## Le port du masque

**Le masque doit être gardé 4 heures maximum, sans le toucher. Il doit être changé lorsqu'on est amené à se moucher, à boire ou à manger et s'il est mouillé. Il sera enlevé avec précaution (ne toucher que les lanières ou élastiques d'attache et jamais le devant du masque) et mis dans un sachet hermétique en attendant d'être lavé à 60° pendant 30 minutes au moins lors du retour à domicile. Se laver les mains ensuite.**

Lorsqu'il est requis, le masque doit assurer une filtration supérieure à 90 % (masque « grand public » relevant anciennement de la catégorie 1 ou masque chirurgical par exemple).

Pour les élèves des écoles maternelles, le port du masque est proscrit, indépendamment du niveau de mesures applicable. Pour les autres élèves, les modalités sont les suivantes :

- **Niveau 1 / niveau vert** : le port du masque est obligatoire pour les collégiens et les lycéens dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées;
- **niveau 2 / niveau jaune** : le port du masque est obligatoire pour les élèves d'école élémentaire, les collégiens et les lycéens dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées ;
- **niveau 3 / niveau orange** : le port du masque est obligatoire pour les élèves d'école élémentaire, les collégiens et les lycéens dans les espaces clos et en extérieur ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Lorsque le masque n'est pas utilisé, il est stocké dans une **pochette individuelle (fournie par vos soins)**. Le ministère dote chaque école, collège et lycée en masques « grand public » afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas. Pour les élèves présentant des pathologies les rendant vulnérables au risque de développer une forme grave d'infection à la COVID-19, le médecin référent détermine les conditions de leur maintien en présence dans l'école ou l'établissement scolaire.

**En classe** : L'objectif est de limiter les croisements entre élèves des différentes classes. Leurs déplacements seront donc toujours limités au strict nécessaire, organisés et encadrés.

Mettez à disposition de votre enfant : 3 masques par jour, un paquet de mouchoirs, une bouteille d'eau en plus de son matériel scolaire.

**Restauration scolaire** : Les parents concernés par le Péri-scolaire doivent contacter eux-mêmes l'Alef au plus vite.

**Activité physique** : mettez à votre enfant une tenue décontractée (jogging baskets) afin de permettre une activité physique au cours de la journée.

Bonne rentrée à tous !

Claire TISCHLER

La Directrice